



Procès-verbal No 13

Séance Ordinaire du Conseil Communal du lundi 24 juin 2024 à 20 heures 15

L'ordre du jour suivant est accepté tel que modifié en séance :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2024
3. Communications du Bureau
4. Communications des délégués aux associations intercommunales
5. Préavis Municipal n° 28/2024 Demande d'autorisation pour le renouvellement de onze DDP sis à la Bouriaz, parcelle n°370 de la commune de St-Cergue
6. Préavis Municipal n° 29/2024 Comptes 2023
7. Communications de la Municipalité
8. Assermentation de M. Thierry Bernes-Lasserre
9. Propositions individuelles et divers

Intervenants	Points
H. Pradervand	Ouvre la séance à 20h15. Et modifie l'ordre du jour afin de procéder à l'assermentation de M. Bernes-Lasserre au point 8
L. Mertens	1) Appel 40 conseiller.ères sont présent.es. Excusé.es: Véronique Crelot, Hubert Gremlich, Claude Morel, David Prélaz, Tobias Salathé



H. Pradervand	<p>2) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2024</p> <p>Donne la parole à l'assemblée. Quelques modifications mineures sont demandées, le procès-verbal est soumis au vote du Conseil qui l'approuve à l'unanimité des membres présents.</p>
H. Pradervand	<p>3) Communications du Bureau</p> <p>Le Bureau n'a aucune communication</p>
<p>N. Darricau</p> <p>S. Breitenmoser</p> <p>M.-O. Lequint</p> <p>A. Blumenstein</p>	<p>4) Communication des délégués aux associations intercommunales</p> <p>L'assemblée de l' AISGE s'est réunie à deux reprises, le 24 avril pour les comptes de l'école, ceux de l'accueil de jour, l'ouverture d'un poste à 50% pour un spécialiste des salaires et un crédit pour le rafraîchissement de la salle des maîtres à Genolier. Les comptes 2023 pour l'école sont globalement bons avec environ CHF 500'000.- de charges en moins par rapport au budget. Les comptes de l'accueil de jour affichent un déficit de presque CHF 400'000.- dû aux charges sociales en hausse, ainsi qu'aux salaires des éducateurs et autres nouveaux collaborateurs. Les quatre préavis ont été acceptés à la majorité. Le Conseil Intercommunal s'est ensuite réuni le 12 juin lors d'une assemblée extraordinaire en vue d'une demande de crédit de CHF 226'000.- pour l'agrandissement du Centre des jeunes à Genolier, lequel a été approuvé. Une autre demande de crédit de CHF 48'000'000.- pour l'achat du complexe scolaire du Muids. Ce préavis a été approuvé également à la suite d'un amendement. Une inauguration à la rentrée 2026 est toujours envisagée. L'estimation des coûts du complexe est aujourd'hui à plus de 20% supérieure au budget initial. Tous les documents concernés sont disponibles sur le site www.aisge.ch.</p> <p>Le Conseil Intercommunal du Groupement forestier La Colline s'est réuni le 1^{er} mai 2024 pour un seul préavis qui concernait les comptes 2023. Ce dernier a été approuvé. Il est à relever un déficit de CHF 297'000.00 pour l'ensemble du groupement, lié notamment aux difficultés concernant la vente de bois issus de la sécheresse et des problèmes de bostryche sur les résineux. Il n'y a pas beaucoup de marge de manœuvre sur la vente de bois, la sécheresse et les maladies mais un petit peu sur les charges. Cela a été relevé par la Commission des Finances. Pour la commune de Givrins, cela correspond à une somme de CHF 111'982.00 comme précisé dans le rapport de gestion de la commune.</p> <p>Concernant l'APEC, l'assemblée s'est tenue le 23 mai dernier à Bursins. Le sujet principal était le préavis n°12 pour la modification de l'article 21 des statuts de l'APEC, le plafond d'endettement qui a été porté à CHF 100'000'000.00. Le deuxième point concernait les comptes de l'exercice 2023. Les deux préavis ont été acceptés. Les détails des préavis, des chiffres et des investissements sont disponibles sur le site www.apec-gland.ch.</p> <p>Mercredi 19 juin le Conseil intercommunal du Parc Jura Vaudois s'est réuni. Les comptes 2023 ont été acceptés à l'unanimité, les cotisations des communes restent à CHF 5.- par habitants. La commune de Burtigny rejoint le Parc Jura Vaudois, ce qui fera 35 communes membres.</p>



C. Grosjean	A participé à la séance de l'Association intercommunale de l'ACP, il en ressort que tout va bien. Il y a environ CHF 6'300.- de bénéfice qui est presque complètement dû à l'exploitation des résineux en place des feuillus pour une augmentation de ces derniers de 30% à plus ou moins 40%.
R. Grahn	A participé à une séance plénière du Conseil Intercommunal de Région de Nyon. Premièrement, le Conseil intercommunal a accepté d'octroyer un crédit de CHF 27'000.- pour participer au projet d'expérimentation de navettes électriques à Gland. Ensuite, les comptes 2023 ont été approuvés sans remarque particulière. Une troisième information concerne une motion au sujet de l'avenir de Télé-Dôle. Cette dernière a été déposée par le Syndic en place d'Eysins, Mario Charles Petrusio, concernant les difficultés générales de gestion de Télé-Dôle. Il est demandé de déposer un préavis DISREN afin de finaliser le projet du massif de La Dôle rapidement et de cofinancer les infrastructures nécessaires.
N. Vez Raymond	Nous devons budgéter un point d'impôt pour les préavis DISREN. Dans le cas où ce préavis, qui sera présenté lors d'une séance extraordinaire au mois de septembre, venait à être approuvé, cela n'aura pas de conséquence négative sur nos finances puisque le point d'impôt en question est bel est bien prévu au budget. La commune n'est pas captive de cette situation, il est possible de soutenir l'avenir de Télé-Dôle ou non. Le CoDir de Région de Nyon cherche activement des solutions, à créer un « tourisme quatre saisons » et essaie d'obtenir des subventions auprès du Canton.
5) Préavis Municipal no 28/2023 : Demande d'autorisation pour le renouvellement de onze DDP sis à la Bouriaz, parcelle n°370 de la commune de St-Cergue	
H. Pradervand	Donne la parole à A. Blumenstein.
A. Blumenstein	Lit les conclusions du préavis.
H. Pradervand	Donne la parole à N. Darricau, rapporteur de la Commission ad'hoc.
N. Darricau	Lit le rapport de la Commission.
H. Pradervand	Donne la parole à R. Derbigny, rapporteur de la Commission de Gestion et Finances.
R. Derbigny	Lit le rapport de la Commission.
A. Blumenstein	Le retard pour le renouvellement de ces DDP est entièrement de sa responsabilité. Il ne présentait pas autant de difficultés pour cette démarche. Il n'était aussi pas très clair de savoir si le sujet devait faire l'objet d'un préavis devant le Conseil Communal. Concernant, le contrat pour une durée de trente ans plutôt que cinquante, cela ne change concrètement pas grand-chose et fera forcément, à l'échéance, l'objet d'un préavis à proposer au Conseil Communal. Les locataires ont tous acceptés le renouvellement sur trente ans.
M. Dauphin	Pour précision au rapport de la Commission ad'hoc qui parle d'un prix au m2 à CHF 3.50, c'était en 2019. En 2024, les prix en moyenne sont à CHF 3.80. En réponse au rapport de la Commission de gestion et des finances quant à la question du prix de la livre de pain en 1974. C'est précisément pour cela qu'il est important de voter dans le sens d'un renouvellement sur trente ans et non cinquante. Qui sait dans quelle situation sera la Commune, les DDP, le Canton dans trente ans ? Personne ! Il faut aujourd'hui protéger les intérêts de la Commune et lui permettre de se poser à nouveau ces questions dans trente ans. Ça n'a aucun sens de proposer cinquante ans de contrat.



Si dans trente ans, il est toujours intéressant pour Givrins de renouveler ces locations, ces DDP seront prolongés. Si ce n'est pas le cas, cela permettra de se reposer les questions. On ne peut pas réévaluer les prix tous les cinq ans, il ne suffit pas de les indexer à l'IPC pour avoir des prix actualisés. On peut simplement les réestimer mais pas les réévaluer au prix du marché. L'intérêt de la Commune et de pouvoir se reposer des questions dans trente ans. Personne ne connaît le marché dans trente ans.

Enfin, d'un point de vue purement formel, comme discuté avec les commissions, la Municipalité met le Conseil Communal devant le fait accompli. Il a fallu rencontrer ces onze propriétaires, ces derniers ont donné leur accord pour trente ans, il n'y en a que deux sur onze qui aurait voulu acheter. Tous les établissements bancaires de ces gens ont accepté pour trente ans. Elle a rendez-vous demain matin à 8h30 pour signer les six premiers actes. Entre ce soir et demain matin, aucun établissement bancaire ne statuera sur une durée prolongée des contrats. C'est important pour les bénéficiaires, c'est plus d'impôts sur les droits de mutation pour eux, c'est plus de frais notariés également et la Municipalité a à faire avec des gens qui n'ont peut-être pas tous les moyens à disposition pour se permettre cela. Ce soir, si l'amendement est validé, demain matin il n'y a pas de signature. Si demain matin 8h30 il n'y a pas de signature, il faut être conscient qu'au 30 juin les DDP ne seront pas renouvelés. La situation se verra très simple, les DDP tombent, ils n'existent plus. La Commune n'aura alors qu'une seule solution qui sera d'acquérir les biens et de les revendre mais de les revendre sans DDP. Car la recréation de ces DDP n'est en tout cas pas certaine, voir même très compliquée. La Commune de Saint-Cergue est en pleine révision de son PACom et ne donnera certainement pas l'accord pour créer des nouveaux DDP. Aujourd'hui, il n'est plus légal de créer des DDP sans un accès propre à chaque parcelle. C'est un fait, les DDP discutés ce soir n'ont pas d'accès propre. Ce n'est pas modifiable. Le réel enjeu ici, bien qu'il soit du droit le plus stricte du Conseil Communal de voter un amendement, est qu'il y a 99% de risque pour que les DDP ne puissent pas être renouvelés. Les bénéficiaires n'obtiendront pas dans les délais l'accord des banques et certains ne voudront pas signer pour cinquante ans. La Commune devra se porter acquéreuse mais une chose est sûre c'est que d'ici au 30 juin c'est impossible. C'est une conséquence juridique, c'est une échéance, personne n'en a le choix.

F.-H. Bovet

Ne peut pas laisser dire ce que Mme Dauphin vient d'exposer. Le renouvellement pour trente ans est une aberration. Il n'y a aucun sens d'aller au plus court car de toute façon, il est faux de parler de valeur immobilière, ce n'en est pas une, seuls les terrains appartiennent à la Commune. Les constructions appartiennent aux bénéficiaires des droits de superficie.

C'est « peindre le diable sur la muraille » que de dire qu'en cas d'amendement, les DDP ne seront pas signés demain matin.

La durée des DDP permet aux banques de garantir quand un propriétaire veut faire un investissement. S'il n'en fait pas, il n'a pas besoin de se tourner vers les banques pour signer son droit de superficie. C'est complètement faux !

La durée est une décision entre le propriétaire et le locataire, personne d'autre.

Souhaite rappeler à Mme Dauphin, de manière bienveillante, qu'il y a un historique patrimonial de la commune et que même si elle n'y a pas eu accès à cause de sa récente arrivée sur le territoire de Givrins, il existe et les citoyens y sont très attachés.

M. Dauphin

Les banques doivent statuer pour ceux qui ont des cédulas hypothécaires sur ces bien. Elles ont dû donner leur accord et se sont positionnées. Elles doivent également donner leur approbation en cas d'éventuel crédit pour pouvoir acquérir les DDP, notamment en termes d'impôt sur les droits de mutation et frais notariaux. Il y a des gens qui n'ont pas les moyens de le faire. C'est un fait.

Cela étant, rejoint totalement M. Bovet sur le fait qu'elle n'est pas depuis longtemps sur la commune et trouve fabuleux de tenir à son patrimoine immobilier de la sorte. C'est aussi



	<p>pour ça qu'elle encourage le Conseil Communal à pouvoir en rediscuter dans trente ans plutôt que cinquante. Il est d'ailleurs intéressant de pouvoir retravailler beaucoup de points, notamment le côté social de ces DDP afin que des citoyens à revenus et situations plus modestes puissent accéder à la propriété. Ce n'est pas toujours ce qu'il se passe et ces DDP sont souvent revendus. Les clauses des contrats n'ont pas pu être travaillées, il n'y en a pas eu le temps.</p>
P. Gonthier	<p>Effectivement l'immobilier appartient aux locataires et le terrain appartient à la Commune, c'est deux choses totalement différentes. La cédule hypothécaire est au propriétaire du bâtiment. Il a été Municipal et connaissait la date d'échéance à l'époque. C'est surprenant que personne ne s'en soit rendu compte pour préparer les choses en amont.</p>
M. Dauphin	<p>Souhaite revenir sur la définition même du DDP, celle-ci n'étant pas forcément connue de tous, ou avec une autre interprétation. Un DDP c'est un droit qu'on acquiert sur un terrain, c'est le droit de construire sur le terrain. C'est immatériel, on appelle cela une servitude. Avec ce droit, il est possible de construire ou non. Le DDP ne concerne pas le terrain lui-même mais ce qu'on peut en faire.</p>
P. Gonthier	<p>Le règlement communal qui dicte ce qu'on a le droit de faire ou non doit pouvoir se prononcer.</p>
R. Grahn	<p>Une question pour la Commission de gestion et finances, les CHF 200'000.- par ans lui semblent énormes.</p>
R. Derbigny	<p>Il s'agit de tous les DDP en propriétés de la Commune, pas seulement ceux de la Bouriaz.</p>
F.-H. Bovet	<p>La Commune possède des droits de superficie Aux Places (sur la Commune de Givrins), à la Chèvrerie, à la Givrine, à la Bouriaz et aux Cressonnières (aux Rousses).</p>
N. Darricau	<p>Pour résumer, il faut dire « oui » pour ne pas perdre les DDP et il faut accepter l'amendement avec le risque de perdre les DDP. Cela devient compliqué.</p>
H. Pradervand	<p>C'est bien résumé. La situation est compliquée car le rendez-vous chez le notaire est demain matin. On ne peut pas ignorer la suite mais le Conseil Communal doit prendre une décision pour le patrimoine indépendamment de cette pression de temps.</p>
A. Blumenstein	<p>Fait clairement partie des citoyens qui vont se battre pour garder le patrimoine communal. Souhaite quand même rappeler que dans trente ans, la nouvelle décision passera devant le Conseil Communal à nouveau.</p>
A.-C. Prélaz-Girod	<p>Donne un exemple particulier, en effet, la famille de son mari est au bénéfice d'un DDP à La Givrine, ce dernier devra être renouvelé en 2026. Les démarches ont été prises auprès de la Commune car les changements de bénéficiaires se complexifient avec les années. Ce DDP a été créé en 1945, renouvelé en 1975, la première tranche était de trente ans, la deuxième de cinquante. Ce sont des durées extrêmement longues. Dans le cas présent, il est difficile d'engager ses suivants car dans cinquante ans beaucoup des bénéficiaires auront disparu. Ne comprend pas pourquoi les deux commissions souhaitent qu'on passe à cinquante et non à trente car la démarche est de toute façon faite sur une très longue période. Cela ne change pas grand-chose pour elle. D'un point de vue du superficiaire, trente ans lui semble plus confortable, même s'il est évident qu'il ne s'agit ici que d'un petit chalet très rarement occupé et pas d'une habitation.</p>



M.-O. Lequint	<p>Une maison construite sur un terrain ne l'est pas pour une courte durée. Un contrat sur le terrain qui est dessous prévu pour une longue durée également permet de pérenniser les deux ensembles. C'est un combo gagnant-gagnant.</p> <p>Dans le cas d'une vente immobilière, le DDP sera transmis au nouveau propriétaire. C'est rassurant d'acheter un bien construit sur un droit de superficie de longue durée.</p>
F.-H. Bovet	<p>C'est surtout en rapport avec le point en page 4 du préavis : « <i>Le renouvellement des DDP a été proposé pour une durée de 30 ans dès le 1^{er} juillet 2024, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2054, qui est la durée minimale pour ces servitudes. L'Exécutif au regard des défis qui attendent la commune à moyen et long terme et sa situation financière, a préféré privilégier une durée la plus courte possible, afin de lui permettre de réévaluer la situation dès que faire se peut</i> ».</p> <p>Cela sous-entend clairement qu'il y a la volonté de vendre. C'est pour faire barrage à cet article que la Commission ad'hoc s'est prononcée de cette manière.</p>
R. Derbigny	<p>C'est aussi dans ce sens que la Commission de gestion des finances a fait son rapport.</p>
C. Nardone	<p>Trente ou cinquante ans, de toute façon, le débat « vendre/pas vendre » reviendra sur le tapis. C'est reculer pour mieux sauter.</p> <p>Le risque de vendre, avec la signature chez le notaire demain matin, on le crée.</p> <p>Des investissements de cette ampleur, avec le niveau d'endettement de la commune, ne serait pas la plus judicieuse des idées.</p> <p>Il comprend le débat, en comprend les arguments, le paragraphe cité était maladroit mais, pour le bien de la commune, accepter ce préavis est la meilleure des solutions.</p>
N. Vez Raymond	<p>Comprend les inquiétudes de certains mais trente ans reste du long terme. Il n'y avait rien de caché derrière ces mots relevés ce soir. Il n'y a pas de piège de la part de la Municipalité ni d'intention maligne.</p>
R. Watts	<p>S'il s'en rappelle bien, il y a quelques années, il y a eu une intention de vendre ces DDP à la Chèvreville. A la suite de quoi, il y a eu un référendum et son résultat a été qu'il n'était pas possible de vendre ces DDP, ces derniers ont été reconduits sur cinquante ans. Il est étonné qu'il soit possible de se trouver dans cette situation aujourd'hui, où il reste quatre jours pour trouver des solutions.</p>
A. Blumenstein	<p>Cette vente en question avait été acceptée par le Conseil Communal et il y a eu un référendum constitué par la population.</p>
R. Derbigny	<p>Le Conseil avait effectivement accepté la vente mais plusieurs membres n'étaient pas d'accord avec cette vente et un référendum a été constitué. Il y avait quatre DDP dont les bénéficiaires voulaient acheter. Le Conseil est revenu sur sa décision ce qui a déclenché un référendum spontané sur les conseils du Canton.</p>
N. Vez Raymond	<p>Il faut remettre l'église au milieu du village, on peut se souvenir du passé, on peut s'en inspirer mais ce soir, présentement, on ne parle pas de vendre ces DDP, seulement de reconduire des contrats à trente ans plutôt que cinquante.</p> <p>A de la peine à comprendre pourquoi l'assemblée ce soir ne souhaite pas laisser aux prochains un maximum de flexibilité, trente ans c'est déjà très long.</p>
Y. Pradervand	<p>A personnellement repris un DDP récemment et il est plus facile de se présenter aux banques avec un contrat de longue durée que l'inverse. C'est encore une fois que le Conseil Communal se retrouve devant le fait accompli et il faut accepter pour arranger tout le monde.</p>



N. Vez Raymond	Nous sommes ici pour défendre les intérêts de la commune et pour rien d'autre, il faut s'en rappeler au moment du vote.
M. Dauphin	Cette phrase incriminée, rédigée par M. Blumenstein et elle-même, relève simplement toute la notion d'incertitude par rapport à ces DDP. Va-t-on nous demander de créer des accès à ces parcelles ? C'est une possibilité. Il n'y a jamais eu question de vendre ces DDP.
F. Di Pierro	Qu'est-ce qui a poussé à cette décision de trente ans ? Si personnellement il était propriétaire, il préférerait cinquante ans.
A. Blumenstein	Les propriétaires rencontrés sont tous partants et informés pour trente ans.
F. Di Pierro	Ça veut dire qu'ils refusent si c'est cinquante ans ?
M. Dauphin	Nous n'avons pas cette information, cela n'a pas été proposé.
N. Darricau	Que se passe-t-il si ces contrats ne sont pas reconduits ?
A. Blumenstein	La Commune doit racheter les bâtiments et les revendre par la suite mais moyennant certainement de refaire les accès et des propriétaires, pour ainsi dire, à la rue au mois de juillet.
E. Meier	La situation est très malheureuse. Peut-on quand même dire que ces contrats, dans vingt-huit ans, donnent la possibilité de faire des comparaisons et d'en revoir les conditions ? Si aujourd'hui tout est réglé, trente ans n'est pas une courte période et son avis serait d'accepter ce préavis sans amendement.
F.-H. Bovet	On ne sait pas dans trente ans si Givrins existera encore. De plus en plus de communes fusionnent. Genolier a vendu la Chèverrie, ce sont nos voisins. Dans trente ans Givrins aura peut-être fusionné avec Genolier et avec une population différente politiquement. C'est une raison supplémentaire pour signer pour le plus longtemps possible.
A.-C. Prélaz-Girod	Le contrat de l'époque mentionne qu'à l'échéance, si rien n'est entrepris dans les six mois suivants, il est reconduit aux mêmes conditions. Est-ce qu'il y a une clause semblable dans les contrats discutés ce soir ?
M. Dauphin	Ce n'est pas le cas et c'est pourquoi l'autorisation générale en début de législature doit être retravaillée également. Si dans cette dernière il avait été précisé que la Municipalité avait le droit de reconduire des DDP. La discussion n'existerait pas ce soir et les DDP seraient simplement renouvelés.
R. Derbigny	Tout ce qui touche le patrimoine doit passer devant le Conseil Communal.
M. Dauphin	Cela dépend de l'autorisation générale. La commune de Saint-Cergue, par exemple, a une autorisation générale qui lui permet de renouveler des DDP pour trente et cinquante ans. Pour Arzier, ce n'est que pour trente ans, pas pour cinquante. A Givrins, il n'y pas mention des DDP, la Municipalité ne peut pas agir sans le Conseil Communal.
C. Demand	Pourquoi avoir attendu le dernier moment pour faire ce préavis ? Le Conseil Communal est presque mis sous menace, c'est très désagréable.
A. Blumenstein	C'est son erreur, il pensait bien plus simple de faire ces renouvellements de DDP. Au mois d'avril, la Municipalité n'était pas prête. Il l'admet et prie l'assemblée de l'en excuser.



H. Pradervand	La situation est telle qu'elle est. Tout le monde a eu l'occasion de donner son avis, le débat n'est pas encore clos et si certaines personnes, peut-être moins à l'aise, souhaitent poser des questions, il n'y a pas de question bête, il faut le faire. C'est un sujet sensible.
C. Demand	Encore une chose, il y a une contradiction entre le discours des municipaux et le ministre des Finances. Ce dernier a dit que les finances de la commune ne se portent pas si bien que ça en parlant de ces renouvellements. Est-ce vraiment clair par rapport à ça, n'y a-t-il pas de souhait de vendre ?
C. Nardone	Ne parle pas d'assainir les finances mais en revanche, dans le cas où la commune devrait assumer le rachat des bâtiments, cela deviendrait plus compliqué. C'est dans ce sens-là qu'il a fait sa remarque. Dans trente ans, nous n'avons pas de visibilité. C'est dans le cas où la commune serait contrainte au rachat. Ce serait cette année, pas dans trente ans.
C. Demand	Mais pourquoi ?
C. Nardone	Si demain, les superficiaires refusent de signer les contrats pour cinquante plutôt que trente ans.
C. Demand	Pourquoi refuseraient-ils ?
C. Nardone	Notamment à cause de droits de mutation peut-être plus élevés qu'il faudrait assumer.
C. Demand	C'est donc beaucoup trop tard.
C. Nardone	Ça c'est une évidence.
H. Pradervand	Il n'y a pas de marge de manœuvre, la Municipalité a reconnu son erreur. La situation est compliquée mais il faudra choisir si on prend le risque décrit ou non. Propose de voter l'amendement en priorité, car plus de cinq personnes dans l'assemblée souhaite maintenir cet amendement. Ce dernier demande de pousser les échéances des contrats à cinquante ans plutôt que trente. L'amendement est refusé à 20 NON 14 OUI et 5 abstentions Le préavis n°28/2024 est voté tel que présenté Le préavis est accepté à 29 OUI 5 NON et 5 absentions
A. Blumenstein	Remercie chaleureusement l'assemblée pour sa décision.
6) Préavis Municipal n° 29/2024: Comptes 2023	
H. Pradervand	Donne la parole à C. Nardone
C. Nardone	Souhaite tout d'abord remercier du fond du cœur Mme Solange Muraca, boursière et Laure Mertens son adjointe pour leur travail incroyable. Elles ont assuré plus d'un plein temps alors qu'elles ne sont engagées qu'à cinquante pourcents. Elles ont travaillé les soirs, les week-ends et ont dégagé énormément de temps et d'énergie pour pouvoir présenter ce préavis ce soir. Il est important de remercier également Magali Rey et Alexandre Good pour leur aide et leur soutien.



Ça a été très difficile mais l'équipe administrative est restée soudée.

Présente brièvement le préavis et en lit les conclusions.

H. Pradervand

Donne la parole à R. Derbigny, rapporteur de la Commission de gestion et finances

R. Derbigny

Lit le rapport de la Commission de gestion et finances

F.H. Bovet

Souhaite remercier très chaleureusement la nouvelle équipe qui s'est occupée de ces comptes et qui a fourni un travail extraordinaire.
Ensuite, souhaite féliciter le Municipal des finances pour avoir réussi à diminuer l'endettement d'un million et demi, il faut continuer sur cette bonne lancée.
Enfin, il y a eu beaucoup de préavis conséquent, notamment le PaCom, mais il faut quand même soulever le fait que les vacances de la Municipalité ont augmenté de CHF 52'520.-, cela représente plus de 1000 heures. Il est important de revenir à quelque chose de plus proche de 2022 et de ne pas aller vers cette tendance. Quand il lui arrivait de noter des vacances, à moins d'une heure, il ne comptait rien...

H. Pradervand

C'était il y a longtemps... [rires]

F.-H. Bovet

Il y a de grosses différences sur les impôts, CHF 440'000.- de moins c'est beaucoup. L'abandon de créance du CAD représente CHF 339'000.- et il est formidable que même avec ce montant, il n'y ait pas davantage de déficit.
Une dernière chose, dans la rubrique des bâtiments, à l'Auberge communale, il y a sous « honoraires et frais d'expertises » un montant de CHF 20'000.- c'est étonnant d'avoir une facture de ce montant « tout rond ».

C. Nardone

Scott Adams y est aussi pour beaucoup dans le remboursement de la dette.
Concernant les CHF 20'000.- de l'auberge, nous avons eu besoin de faire une étude et mesures pour pouvoir se préparer aux éventuelles rénovations au moment du départ du tenancier. Le montant correspond à une facture.

F.-H. Bovet

Par rapport au bilan, c'est la première fois qu'il voit un bilan avec les deux soldes qui ne sont pas identiques. Il y a un excédent de passif et c'est très étonnant dans la présentation. Il s'est adressé à un expert-comptable pour lui poser la question et à sa connaissance cela n'existe pas.

S. Muraca

En discutera volontiers après la séance, car ce n'est effectivement pas normal.

F.-H. Bovet

Avec plaisir.

S. Breitenmoser

Remercie l'assemblée de bien vouloir lever la main bien haut pour que le comptage des votes soit plus facile.

H. Pradervand

Le préavis n°29/2024 est voté tel que présenté et est accepté à l'unanimité.

7) Communications de la Municipalité

R. Zellweger

Merci pour la confiance qu'accorde encore une fois le Conseil Communal. La Municipalité n'était pas à l'aise non plus avec le premier préavis présenté ce soir.
Un grand merci aux collaborateur(trice)s de l'administratif pour ces dernières semaines, voire mois, « au triple galop » cela ne va pas de soi que des gens s'investissent de la sorte pour une commune.
Mme Shabiu, collaboratrice du Pôle technique, a décidé de s'en aller. Une solution se profile mais tant que cela n'est pas signé, elle n'en parlera pas.



A. Blumenstein

Lit un courrier de la DGE Biodiv. précisant que la revitalisation de l'étang de la Givrine devrait avoir lieu avant la fin de l'été. L'organisation des travaux sera organisée indépendamment des financements liés aux mesures de compensations.

Une réponse à ce courrier a été envoyée fait par la Commune de Givrins qui précise son étonnement à la suite du refus du Conseil Communal relatif à ce préavis 24/2024. Un rendez-vous avec la Commune de Saint-Cergue aura lieu le 23 juillet prochain. [Les deux courriers sont disponibles à la demande]

C. Nardone

Pour changer un peu et concernant les déchets. La déchetterie va être reprise par la société Retripa au 1^{er} juillet 2024. Cette décision a été prise à la suite du départ à la retraite d'Alain Blumenstein. Monsieur Hurschler n'est pas licencié et aura l'opportunité d'aller travailler également dans d'autres déchetteries.

Le seul changement pour les citoyens sera qu'il faudra présenter les macarons car les surveillants ne les connaîtront pas. Le contrat a été signé pour un an et s'il devait être reconduit en juillet 2025, la décision passera devant le Conseil Communal.

Il ne devrait pas y avoir de coûts supplémentaires, une meilleure valorisation de déchets permettra de compenser les frais de gestion.

N. Vez Raymond

Concernant la procédure d'adoption du PACom et RPACom, les amendements votés en séance du 31 janvier 2024 sont acceptables par la DGTL. La DGE Biodiv. a demandé deux amendements supplémentaires pour être conforme à la LPrNP (loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager) qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

A l'article 61 al. 1 du règlement, il avait été précisé la mention « dans la mesure du possible », la DGLT souhaite que cette mention soit supprimée car c'est contraire à la LPrNP. En effet, dans le patrimoine arboré protégé, il y a les vergers et les fruitiers hautes tiges.

Ensuite, toujours sur le même article, il avait été proposé de se référer à la liste des espèces envahissantes « Info Flora » et entre temps, le Canton a édité sa propre liste et souhaite que la référence lui soit faite.

Le troisième amendement concerne les toitures en zone centrale du village. Actuellement, en zone centrale, sont autorisées les petites tuiles plates du pays, qui correspondent aux toitures traditionnelles de la région.

Dans le RPACom, il n'avait pas été précisé qu'il fallait que les tuiles soient petites et qu'elles viennent du pays. En effet, pour protéger l'industrie suisse et pour conserver l'harmonie du village, il était souhaitable que ce type de tuile soit imposé.

La DGTL a été approchée par la Municipalité, cette précision ayant échappé à la rédaction du RPACom. la réponse de la DGTL et de la DGIPLS a été très favorable à cette recommandation.

Ces trois amendements n'ayant pas pu être discutés au Conseil Communal et mis à l'enquête publique. Il a été défini qu'il est à la Municipalité de statuer.

La Municipalité a décidé de ne pas faire d'enquête complémentaire pour ces points mineurs.

Le PACom est encore au Canton, ce dernier devrait prochainement faire les dernières validations et notifier les décisions aux opposants.

Explique brièvement l'avancement des travaux du CAD. Les informations seront transmises aux riverains.

Un sondage avait été lancé dans l'Echo des Copons pour savoir s'il y avait un intérêt à avoir, au village des véhicule de type « mobility ». Il y a eu une quarantaine de retours, si



d'autres personnes sont intéressées, il ne faut pas hésiter à se manifester de manière positive ou négative, cela permettra à la Municipalité de se poser les bonnes questions.

8) Assermentation de M. Thierry Bernes-Lasserre

H. Pradervand

Procède à l'assermentation de M. Thierry Bernes-Lasserre qui entrera en fonction le 1^{er} juillet 2024

[Il est applaudi par l'assemblée]

9) Propositions individuelles et divers

P. Gonthier

Souhaite remercier Anne-Lise Bally qui va quitter sa fonction, pour son travail magnifique accompli pour la commune et son engagement.
Il souhaite que cette personne exceptionnelle soit applaudie chaleureusement.

[Elle est applaudie par l'assemblée]

F. Sauser

Il y a eu des propositions à la dernière séance pour l'Echo des Copons, ces dernières ne sont pas apparues.

R. Zellweger

C'est prévu dans la prochaine parution, dans une semaine et demie.

S. Breitenmoser

Rebondit sur ce qui a été présenté par M. Nardone au sujet de la déchetterie, y aura-t-il des changements au niveau des horaires ?

C. Nardone

Pas pour le moment.

N. Darricau

Est-ce que des « vélib » seraient envisageables ? Cela fonctionne très bien à Gland et à Nyon.

N. Vez Raymond

N'est pas en mesure d'y répondre pour le moment, c'est une question qu'elle se pose également.

P. Monney

Est-ce que Valentin Gallay pourrait faire une petite annonce concernant les bénévoles à la Cantonale ?

V. Gallay

Effectivement la Cantonale cherche encore beaucoup de bénévoles, elle a complété environ la moitié de ses tranches horaires pour le moment. C'est ouvert à tous, c'est Lydie Baumgartner qui s'occupe de ce dicastère.
Il y a encore également de la place pour le concours de décoration des balcons et jardins.

F.-H. Bovet

Revient sur le rapport de gestion fait par la Municipalité au sujet du réservoir des Chaumilles, il ne concerne pas le SANE mais les utilisateurs locaux.

N. Vez Raymond

La possible valorisation de ce réservoir est toujours d'actualité.

H. Pradervand

Les interventions étant terminées, donne la parole à Mme Zellweger.



R. Zellweger	Annonce officiellement la retraite d'Anne-Lise Bally, Municipale des eaux, par un bel hommage et des remerciements chaleureux. [Elle est applaudie par l'assemblée]
H. Pradervand	Lève l'assemblée à 22h39

Le Président

Hugo Pradervand



La Secrétaire

Laure Mertens